

Jacques Legrand O. E. S. A.

Sa vie et son œuvre

Avant-propos

Si l'on se souvient de l'extraordinaire diffusion que le *Sophilogium* a connu pendant tout le XV^e siècle et la première moitié du XVI^e, force est de constater que son auteur, l'augustin Jacques Legrand, est aujourd'hui un personnage bien oublié.

Parmi ses nombreux ouvrages, seuls en effet le *Sophilogium* et le *Livre des bonnes meurs* ont eu le privilège d'être souvent imprimés; mais il s'agit de très vieilles éditions, dépourvues de toute annotation et inférieures, du point de vue du texte, aux plus anciens manuscrits. Quant aux autres écrits il faudra sans doute attendre encore longtemps avant de les voir publiés.

Le premier érudit moderne qui s'est intéressé à Jacques Legrand a été A. Coville : dans sa jeunesse il lui consacra sa petite thèse, en latin, où l'on peut trouver l'essentiel sur la vie et l'œuvre de cet augustin, bien que depuis sa parution plusieurs données soient à ajouter, à modifier et surtout à réinterpréter. Pour cet historien, en effet, il aurait existé vers 1400 une véritable incompatibilité entre un petit groupe « d'humanistes » et les « théologiens ». Cette vue à priori, contre laquelle a réagi avec force Mgr. Combes, a empêché Coville de voir tout ce que l'œuvre de Legrand apportait de neuf à son époque. Aujourd'hui les travaux de l'équipe de recherche, dirigée par G. Ouy, sur l'Humanisme français des XIV^e et XV^e siècles, au sein de laquelle je travaille, ont fait définitivement justice de cette division factice entre « théologiens » et « humanistes ».

De son côté F. Roth publiait ici même, en 1957, deux articles sur la vie et l'œuvre de Jacques Legrand qui n'apportent pas grand chose de nouveau, si ce n'est la découverte d'un manuscrit du *Compendium utriusque philosophiae*, ouvrage considéré comme perdu.

Bien plus solides sont les articles de Mgr. Combes parus également dans « Augustiniana » sous le titre *Jacques Legrand, Alfred Coville et le « Sophilogium »* (1957-58). S'appuyant non point sur des

appréciations *à priori* mais sur une analyse du texte aussi poussée que possible, A. Combes part en guerre contre l'interprétation donnée par Coville. Il commence par réexaminer la correspondance entre Jean de Montreuil et Jacques Legrand et, aux trois lettres découvertes par A. Thomas, mais rejetées par Coville, il ajoute trois autres épîtres. Ensuite il édite et commente la table des matières, la lettre-préface et huit chapitres parmi les plus caractéristiques du *Sophilogium*. L'article se termine par une élogieuse conclusion, dans laquelle il signale l'intérêt d'un ouvrage qui, en raison de son « dessein salubre et de sa signification historique mériterait, malgré ses défauts, une étude digne du problème humain qu'il évoque et des intentions qu'il a voulu accomplir ».

C'est ainsi que j'ai été attiré par la personnalité de cet auteur si intéressant à plusieurs égards et pourtant si peu connu.

La présente étude n'est que le résultat des recherches préliminaires à l'édition critique du *Sophilogium*, qui fera l'objet d'une publication séparée. Ce travail de longue haleine, en raison du nombre très élevé des manuscrits, de l'étendue du texte et surtout des milliers de citations qu'il m'a fallu identifier non seulement dans les auteurs originaux, mais aussi dans leurs intermédiaires médiévaux, m'a empêché de pousser plus avant l'étude des autres écrits. De toute manière, tant que l'œuvre d'un auteur reste encore inédite, voire à découvrir, il me semble que la première démarche à faire est de reconstituer son histoire littéraire. Toute autre étude sur le contenu de tel ou tel ouvrage serait pour le moins prématurée. J'ose donc espérer que ce travail pourra être de quelque utilité.

I. LA VIE DE JACQUES LEGRAND ¹⁾

a) *Date et lieu de naissance.*

Jacques Legrand est né aux environs de 1360. Mais où? On désigne généralement Toulouse comme son lieu d'origine. Ainsi A.

¹⁾ On peut trouver le nom de notre auteur sous plusieurs formes. En général les manuscrits et documents de l'époque écrivent « Magni » (exceptionnellement « Granl dis ») pour le latin, et Le Grant pour le français. Ces deux formes originelles — Magni et Le Grant — ont donné lieu à toute une série de graphies incorrectes. Ainsi pour ne citer que les premiers biographes, les Coriolanus, Trithemius, Pamphilus, Thomas Gratianus, Gesner, Possevin, etc. le nomment « Magnus » comme s'il s'agissait d'un surnom.

Coville, et après lui tous les auteurs des catalogues et répertoires modernes qui se sont fondés sur son affirmation. L'origine toulousaine de Legrand ne peut s'appuyer cependant sur aucun témoignage sérieux.

Le premier à avoir parlé du lieu de naissance de notre auteur fut le général des Ermites de Saint Augustin Ambrogio da Cora, dit « Coriolanus », dans sa chronique imprimée en 1481, c'est-à-dire plus d'un demi-siècle après la mort de Jacques Legrand.

Mais Coriolanus écrit en fait « toletanus » et non pas « tolosanus »²). Après lui, les biographes suivants répètent tous le même mot, « toletanus ». Ce fut un autre augustin, Thomas Gratianus, qui en 1614 le nomma pour la première fois « tolosanus »³). Gratianus qui nous transmet les erreurs de ses prédécesseurs à propos de Legrand, se tait complètement sur les raisons d'un tel changement et on ne sait pas s'il s'agit d'une modification délibérée ou d'une simple inadvertance.

Ce n'est pas Gratianus qui a imposé l'origine toulousaine de Legrand, mais un autre augustin, l'Espagnol Thomas de Herrera, grand historien de son ordre. C'est lui qui, d'une façon critique, a voulu corriger l'erreur. Constatant en effet que l'auteur était du couvent de Paris, que « Magni » était la latinisation d'un nom de famille française et non pas un surnom, il risqua une hypothèse : « Non fuisse hispanum sed francum; non toletanum sed forte tolosanum »⁴).

De même pour le français la forme « Le Grant » a donné lieu à toutes sortes de variantes ou modifications telles que « Legrant », « Le Grand », « Du Grand ». Lorsqu'on examine de près les manuscrits, il nous semble que ces divergences ne sont pas justifiables. Nous avons eu l'occasion d'étudier une bonne centaine de mss. dont plusieurs originaux. Or ces manuscrits donnent toujours « Magni » pour le latin et « Le Grant » pour le français. La petite controverse sur le nom de notre auteur, à laquelle ont participé plusieurs biographes, devait donc être définitivement tranchée. Quant à la forme française, si l'on préfère adopter une graphie moderne, c'est Legrand qui convient le mieux.

²) AMBROSIUS DE CORA (CORIOLIANUS), *Defensorium Ordinis Augustinianorum cum Chronica*... f. 110v. Des érudits espagnols contemporains tels que T. et J. CARRERAS Y ARTAU, dans leur *Historia de la filosofía española*, vol. II, p. 582-583, Madrid (1943), considèrent encore Legrand comme tolédan.

³) THOMAS GRATIANUS, *Anastasis Augustiniana* : « Jacobus cognomento virtutis et eruditionis, ergo Magnus, patria tolosanus », p. 100.

⁴) THOMAS DE HERRERA, *Alphabetum Augustinianum*, t. I, p. 429.

En opérant cette correction, Herrera pensait sans doute à une mauvaise lecture du Coriolanus ou bien à une faute d'impression. Etant donné la ressemblance entre « toletanus » et « tolosanus », cette hypothèse était en effet assez plausible. Reste à savoir si elle est correcte.

Le véritable problème concerne cependant la valeur critique de la *Chronique* du Coriolanus. Même en admettant soit une mauvaise lecture ou une faute d'impression et en supposant que Coriolanus ait voulu écrire « tolosanus », le témoignage de ce dernier n'offre aucune garantie. Sa chronique est écrite à la hâte : c'est un ouvrage superficiel, apologétique, destiné surtout à la propagande de son ordre et qui fourmille d'erreurs. En sa qualité de général, Coriolanus était certes bien placé pour avoir recours à une abondante documentation, celle des Archives générales de l'ordre. Mais quand la *Chronique* a été écrite, les Archives de l'obédience d'Avignon avaient probablement disparu car une destruction systématique eut lieu, semble-t-il, peu après la fin du Schisme, lorsque la « *Condemnatio memoriae* » se produisit un peu partout dans l'Eglise.

Dans les Archives générales de l'ordre encore existantes, on trouve dans un registre la mention suivante : « Fecimus fratrem Guillelmum Rubini, Jacobum de Tolosa et Bernardum de Bordegalis studentes in Verona de nostra gratia speciali »⁵). C'est en 1388 que cela se passe et comme Jacques Legrand appartenait à cette époque, il n'est pas impossible que Coriolanus l'ait pris de là, dans le cas où il aurait voulu écrire « tolosanus ». S'il a écrit volontairement « toletanus » son témoignage est tout simplement erroné.

Tous nos efforts pour faire toute la lumière sur ce problème ont été jusqu'à présent infructueux. Comme on vient de le voir, les Archives générales d'Avignon ont disparu, celles du couvent de Toulouse furent brûlées en grande partie lors de l'incendie de mai 1463 et dans celles qui survécurent, le nom de Jacques Legrand n'apparaît pas une seule fois, comme l'a confirmé le directeur de cet établissement à F. Roth. Celles de Poitiers, ville où mourut Jacques Legrand, furent détruites en même temps que le couvent en 1561. Dans les nombreux manuscrits que nous avons consultés, chaque fois qu'il est question de lui, c'est « parisiensis » que l'on trouve et jamais jusqu'à présent « tolosanus ». Cela est confirmé également par

⁵) Ces Archives se trouvent dans la maison mère de Rome, Via Sto. Uffizio, 25. Reg. Dd 3, anno 1388, fol. 75.

l'építaphe de Legrand écrite dans la deuxième moitié du XV^e siècle ⁶⁾, et surtout par une note probablement autographe de Jacques Legrand, manuscrit Mazarine 952, deuxième feuillet de garde postérieur : « A fratre Jacobo Magni huius conventus filio, Sophilogium » ⁷⁾. C'est dans ce sens qu'il faut interpréter « parisiensis » chaque fois que l'on trouve cet adjectif dans les manuscrits.

Contre l'origine toulousaine de Legrand il est très significatif que des manuscrits contenant ses œuvres et qui sont entrés au couvent de Toulouse du vivant de l'auteur, portent « parisiensis » et non pas « tolosanus ».

Il est un auteur qui, bien que tardif, constitue en cette occasion une autorité spéciale, puisque c'est le seul bio-bibliographe augustin qui soit d'origine française. Il s'agit de Théophile Daguindeau qui, recueillant l'opinion de son confrère Gilles de Gendron, affirme : « Non erat toletanus neque tolosanus sed baccalarius parisiensis, ex nostra communitate alumnus, religiosus provinciae Francia » ⁸⁾. Bien que ce témoignage ne précise pas le lieu d'origine, il est clair que pour lui Legrand n'était pas toulousain. Une chose est certaine : toute l'activité de Jacques Legrand se déroula à Paris et ses environs et il appartenait sûrement à la province de France. Si nous confrontons la présence uniforme de « parisiensis » dans les manuscrits avec le témoignage du seul biographe augustin français, il y a de grosses probabilités pour que Legrand fût originaire des environs de Paris. Peut-être Melun, comme me l'a suggéré M. d'Ablon, bibliothécaire de cette ville ? Legrand paraît s'intéresser de près à cette ville puisqu'il donne l'étymologie de son nom ⁹⁾. D'autre part, il fut l'aumônier privé de Michel de Creney, originaire de Melun. Ce ne sont toutefois que des présomptions.

b) *Études et grades universitaires*

De même qu'on ignore l'origine de Legrand, on ignore aussi sa date de naissance, le lieu où il fit ses premières études et le couvent

⁶⁾ Voir plus loin, édition de l'építaphe, p. 158.

⁷⁾ Il faut préciser que ce ms. a toujours été au couvent des Grands Augustins.

⁸⁾ Th. DAGUINDEAU, *Tractatus de religiosis Augustinianis...* Ms. de l'Arsenal 6396, fol. 545. Ce traité a commencé à être édité par E. YPMA dans « Augustiniana » sous le titre *Les auteurs Augustins français* (Jacobus Magnus), 20 (1970), p. 348-355.

⁹⁾ Cf. *Sophilogium* I, 1, 15 et *Archiloge Sophie*, préface.

d'Augustins dans lequel il fut reçu avant de s'installer à Paris.

En partant de la première date connue, 1393, à laquelle nous le trouvons à Paris comme prédicateur d'un chapitre général des Augustins de l'obédience d'Avignon, on obtiendrait le *terminus a quo* et le *terminus ad quem* de sa naissance ¹⁰). Pour être choisi pour cette tâche, Legrand devait être assez connu dans la hiérarchie de son ordre, ce qui laisse présumer qu'il était au moins déjà prêtre. Or comme les Augustins, à partir de 1343, pouvaient être ordonnés dès l'âge de 22 ans ¹¹), comme d'autre part ils ne pouvaient être admis au couvent de Paris après l'âge de 35 ans ¹²), il en résulte comme *terminus ad quem* 1371 et comme *terminus a quo* 1358, plus près sans doute de 1358 que de 1371.

En 1401 Legrand devint bachelier biblique à la faculté de théologie de Paris ¹³). D'après les statuts de l'Université cinq années de cours ordinaires, plus un an de préparation au baccalauréat suffisaient chez les Mendiants. D'autre part, à l'époque qui nous occupe, l'étudiant augustin, avant d'aller au « Studium » de Paris, devait passer ses deux premières années de théologie hors de cette ville ¹⁴). Après les deux années, il devait encore enseigner la logique et la philosophie pendant au moins un an dans un autre « Studium » moins important, afin de donner des preuves de sa capacité ¹⁵). Si ces règlements ont été respectés, ce ne serait pas immédiatement après 1393 que Legrand aurait commencé l'étude de la théologie à Paris, mais plutôt vers 1397.

En vérité il semble peu probable qu'il ait quitté la capitale pendant cette période. J'ai écrit un article à propos d'un sermon iné-

¹⁰) On trouve ce sermon sous le n° 9 de son *Epilogium*. Cf. E. BELTRAN, *Jacques Legrand prédicateur*, dans « *Analecta Augustiniana* », vol. XXX (1967), p. 148 avec les notes 3 et 4 et p. 156.

¹¹) Cf. « *Analecta Augustiniana* », IV, p. 233.

¹²) « Statuimus etiam et precipimus inviolabiliter observari ut qui trigesimum quintum annum attigerit non vadat Parisius... » Cité dans les *Constitutiones fratrum Eremitarum ordinis Sancti Augustini*. Venetiis, 1508, cap. 36, fol. 32.

¹³) « Frater Jacobus Grandis, alias Magni, biblicus 1401 ». Registre des licenciés de la Sorbonne, Ms. BN lat. 5657 a, fol. 13.

¹⁴) Cf. Acta Cap. Gen. 1338, dans « *Analecta Augustiniana* », IV (1911), p. 178.

¹⁵) « Et si inveniatur idoneus et videatur Parisius destinandum non deficiatur ad eundem Parisius nisi prius in aliquo studio... legerit saltem unum librum in loyca et alium in philosophia ». Ibid. p. 179.

dit prêché devant la Reine de France la veille de Noël 1396 où j'espère avoir montré qu'il est de Jacques Legrand ¹⁶).

D'autre part, chez les Augustins, il y avait aussi ceux qu'on appelait les « Cursores », autrement dit des candidats au « Studium » et au « Lectorat » de Paris, qui accomplissaient leur stage d'enseignement en logique et en philosophie pendant une année. Etre à Paris dans ces conditions c'était un privilège, mais comme nous le verrons tout à l'heure, Jacques Legrand jouissait de l'amitié intime de celui qui était alors supérieur général des Augustins (obédience d'Avignon) Bernard Punialis. Legrand aurait donc enseigné la logique et la philosophie pendant les années 1393-94. Si on ajoute cinq ans de cours ordinaire, plus un an de préparation pour devenir bachelier biblique, cela nous amène à 1401, date de l'obtention de ce dernier titre.

Avant d'aller plus loin, il nous faut aborder ici une question importante : Jacques Legrand a-t-il été à Padoue ? Tous les biographes après Pamphilus, Coville inclus, l'affirment ¹⁷). Récemment le Père Roth a mis ce fait en doute, mais sans donner ses raisons. Cette affirmation doit son origine à une confusion de Jacques Legrand (Jacobus Magni) avec un autre augustin contemporain, l'italien Jacobus Eugubinus. L'auteur de cette confusion a été le biographe augustin Pamphilus qui cependant ne le nomme pas Eugubinus, mais de Eubio. Voici ce qu'écrivait Pamphilus : « Jacobus, cognomento Magnus, de Eubio, dictus toletanus... fertur alia varia opuscula edidisse quae Bononiae e bibliotheca conventus nostri Sancti Jacobi erepta fuere; et ego memini me vidisse *Quaestiones optimas in libros Aristotelis de anima*, quas ut in principio notatum erat, Patavii edidit et disputavit dum ibi esset praelector publicus » ¹⁸). Il a confondu les deux auteurs dans la personne de Jacques Legrand en lui attribuant des œuvres qu'il n'a pas écrites. Le passage de Eubio à Eugubinus a été fait par un autre augustin, Milensius : « Jacobus Magni, *Eugubinus*, natione quidem ad Germaniam non attinet; verum eius monumenta in Germania legens, ipsum quoque inter Germanos iure quodam incolatus colloco... » ¹⁹).

¹⁶ E. BELTRAN, *Un sermon français inédit attribuable à Jacques Legrand*, dans « Romania », t. 93 (1972), p. 460-478.

¹⁷ « Quibus vero de causis, Parisiaca Universitate relicta, Jacobus Magni ad Patavinum Gymnasium se contulerit nescimus... » A. COVILLE, *De Jacobi Magni vita et operibus*, p. 7.

¹⁸ J. PAMPHILUS, *Chronica*... fol. 72v.

¹⁹ F. MILENSIUS, *Alphabetum de monachis*... p. 45.

Heureusement cette fois-ci nous sommes bien renseignés sur Jacobus Eugubinus qui a été bachelier à Paris vers les années 1385²⁰⁾, qui s'est rendu à Padoue en 1387 où il a commencé la lecture des Sentences²¹⁾ et qui enfin, est mort en 1389 avant que Legrand ait commencé l'étude de la théologie²²⁾. Cet argument est donc décisif et les raisons invoquées jusqu'ici en faveur du séjour de Legrand à Padoue sont complètement erronées. Du même coup il faut soustraire du dossier des œuvres de notre auteur les *Quaestiones Aristotelis de anima* attribuées par Pamphilus à Legrand et admises par Coville parmi ses œuvres, n° IV. Conséquence immédiate, il faut supprimer les dénominations de *Jacobus de Eubio* et *Jacobus Eugubinus* de la série des noms attribués à Jacques Legrand.

Revenons à 1393, date à laquelle Legrand se trouvait à Paris afin de poursuivre ses études.

En 1285 avec la maîtrise de Gilles de Rome, les Augustins s'étaient acquis une chaire à la faculté de théologie et le couvent des Grands Augustins s'était converti de droit en un « Studium generale », c'est-à-dire un centre de préparation au lectorat, où l'on formait les professeurs qui devaient enseigner la théologie dans les divers couvents de l'ordre. Les Augustins pouvaient cependant fréquenter d'autres collèges, notamment ceux des ordres mendiants, et ils étaient strictement obligés d'assister aux actes officiels de l'Université. Cela explique la présence de certains professeurs non Augustins parmi ceux que Legrand désigne comme ses maîtres²³⁾.

La vie et la formation des étudiants, spécialement ceux de Paris,

²⁰⁾ « Instituiumus bachalarium pro primo loco in Universitate Parisiensi fratrem Jacobum de Eugubio in propria forma... » Archives générales à Rome, Dd 2, fol. 11. An. 1385.

²¹⁾ « Consessimus fratri Jacobo de Eugubio... itemque quod ad monasterium civitatis Paduae ire possit ». Ibid. Dd 3, fol. 44. An. 1387. Et un peu plus loin : « Fratri Jacobo de Eugubio... te definivit et ordinavit ad lecturam Sententiarum et Bibliae in Universitate et studio ac nostro conventu de Padua... » Ibid. fol. 22. An. 1388.

²²⁾ « Addentes ut hoc anno... ratione obitus fratris Jacobi de Eugubio ». Coloniae, 6 nov. 1389. Ibid. Dd 3, fol. 120. Sur Jacobus de Eugubio, XIV, s. cf. C.H. LOHR, dans « Traditio », 26 (1970), p. 141.

²³⁾ Ainsi par exemple : « Bachalarius de domo Carmelitarum, magister meus et specialis amicus ». « Magister Gerardus de Lucemburt, magister meus ». « Magister meus de domo Minorum ». « Joannes de Castellione, magister meus ». Bachalarius sancti Bernardi. Ms. de l'Arsenal 542, fol. 30, 31, 33, 34, 37.

ont été minutieusement retracées par A. Zumkeller à propos d'Ugolin d'Orvieto. Plus récemment, E. Ypma a repris le thème de façon plus systématique et développée dans son livre *La formation des professeurs chez les Ermites de saint Augustin* et dans diverses publications de revues. Bien que nous ne possédions pas les preuves concrètes de l'application de ces règlements à notre auteur, tout porte à croire qu'il s'y est soumis, les mêmes statuts ayant été en vigueur, avec quelques modifications, jusqu'au milieu du XV^e siècle.

Pour aller au « Studium » de Paris, les statuts de l'Ordre exigent une formation assez complète (« suficienter instructus ») dans la grammaire et la logique; le chapitre de Sienne de 1338 exigeait en outre une année d'enseignement de la logique et de la philosophie ²⁴). Jacques Legrand a dû s'y soumettre puisqu'il a écrit un ouvrage inutile *Compendium utriusque philosophiae*, qu'il déclare avoir composé pour les étudiants ²⁵).

Pour devenir bachelier biblique, en 1401, il a dû expliquer la Sainte Ecriture. On connaît deux ouvrages écrits pendant cette période : la *Postilla tam litteralis quam mystica super librum Genesis* et le *Commentarius in Psalmos*.

En 1404, il obtient le titre de bachelier sententiaire. Son commentaire des Sentences nous a été conservé dans un seul manuscrit, Tarragona, Bibl. Provincial, 30.

Alors qu'il avait le titre de bachelier, il a écrit le livre *Introductorium sermocinandi* comme il le dit dans la dédicace : « Introductorium sermocinandi, compositum a fratre Jacobo Magni bachalario ordinis Heremitarum sancti Augustini... » ²⁶).

Pendant combien de temps Legrand a-t-il été bachelier ? Ici encore nous avons affaire à une difficulté dont la solution ne se présente pas aisément. D'après le *Chartularium*, Legrand fut nommé bachelier biblique en 1401, sententiaire en 1404 et licencié en 1413 ²⁷).

²⁴) Cf. E. YPMA, *La formation des professeurs...*, p. 54 et sqq.

²⁵) « Compendium philosophie, quod studentium sociorumque meorum contemplationi compegeram, vestre paterne dominationi, solito more decrevi adscribere... ». Ms. Genova, Bibl. de Berio C.F. 53, fol. 12.

²⁶) Ms. Mordeaux 306, fol. 1.

²⁷) DENIFLE et CHATELAIN, *Chart. Univ. Par.*, vol. IV, p. 268. Liste des licenciés en 1413. Et dans la note 12, p. 296 : « Omittitur in msto., nihilominus in margine ad an. 1423 (fol.13) scribitur : « Frater Jacobus Grandis alias Magni August..., biblicus 1401, sentenciarius 1404, scripsit in Genesim, obiit Parisius ».

La source des auteurs du *Chartularium* est une note marginale en haut du feuillet 13 du *Registrum facultatis theologiae Parisiensis*, manuscrit BN lat. 5657 A. Cette note additionnelle se rattache, comme l'a prouvé Mgr. Combes, à la liste des licenciés de 1403, ou à la rigueur, à celle de 1405 qui vient immédiatement après, en tout cas pas à la liste de 1413 comme le croient les auteurs du *Chartularium* ²⁸). La même note, explique le Père Roth, ne figurait pas encore en 1664, lorsque A. Guin composa son *Elenchus fratrum Eremitarum* puisque Guin, qui s'est servi certainement du Registre de la Sorbonne, n'y fait la moindre allusion et cite Legrand comme « licenciatus anno 1404 » ²⁹). S'il en est ainsi, c'est dire que la note du Registre est de fait très postérieure à la mort de l'auteur. D'autre part, tout dans cette addition marginale n'est pas exact puisque, selon toute probabilité, Jacques Legrand est mort à Poitiers et non à Paris comme l'affirme l'auteur de cette note.

En dépit des dates proposées par Guin et par le registre, il est bien difficile d'admettre les dates de 1403, 1404 et 1405 (Mgr. Combes), comme les années probables de la licence de Jacques Legrand. A cette époque les Statuts universitaires de 1365, confirmés en 1389, exigeaient, chez les réguliers, trois ans de préparation à la licence après l'obtention du grade de bachelier sententiaire. Si Legrand fut vraiment « biblicus » en 1401 et « sententarius » en 1404, ce qui paraît normal, il ne pouvait être licencié que vers 1408 ou 1409. Nous pourrions énumérer ici une longue liste d'auteurs qui ont été bacheliers avant Legrand et qui cependant n'obtinrent la licence que vers 1408-1409. Qu'il suffise de citer deux auteurs que Legrand appelle ses maîtres : Jean de Châtillon, licencié en 1408 et Gérard de Lucemburt, licencié en 1409 ³⁰). S'il est vrai qu'en histoire il n'est pas permis de déduire un cas particulier de faits généraux, il est vrai aussi que ce qui doit être prouvé c'est l'exception. D'autre part Legrand a expliqué les quatre livres des Sentences, ce qui ne favorise guère l'exception.

J'ai pu examiner le registre en question et j'ai constaté que la note concerne en apparence l'année 1403, fol. 13 en haut, marge

²⁸) A. COMBES, *Jacques Legrand, Alfred Coville et le Sophilogium*, dans « Augustiniana », 7 (1957), p. 328-9, note 6.

²⁹) Cf. F. ROTH, *The Epitaph of Jacques Legrand*, Ibid. 7 (1957), p. 490-91.

³⁰) DENIFLE et CHATELAIN, *op cit.* vol. IV, p. 161, n° 1863 et 1866.

droite. Mais ce feuillet comprend la fin de la liste des licenciés de 1403, celle des licenciés de 1405 et aussi le début de la liste des licenciés de 1408. Il se pourrait donc que l'auteur de cette note ait eu l'intention de l'ajouter à la liste de 1408 et ait omis de le préciser. Dans un texte de Pierre Salmon daté de 1408 il est question de « frère Jacques le Grant de l'ordre des Augustins bachelier formé en théologie »³¹). Ce texte confirme donc mon hypothèse en même temps qu'il élimine toutes les autres dates proposées antérieurement.

Quoi qu'il en soit, Legrand était déjà licencié en 1413 car il figure comme tel dans la liste des membres des deux dernières sessions du Concile de la Foi³²). Très probablement il l'était déjà en 1412 puisqu'on le désigne comme « professor in Sacra Pagina » tandis que son collègue de voyage, Pierre de Versailles, est simplement nommé « in Sacra Pagina bachalarius formatus »³³).

c) *Les rapports entre Jacques Legrand et Jean de Montreuil.*

Qu'il y ait eu échange épistolaire entre ces deux personnages, semble maintenant hors de doute.

Aux lettres 179, 180 et 182 identifiées jadis par A. Thomas comme destinées à Jacques Legrand, Mgr. Combes ajoute les épîtres 173, 176 et 178, et il rejette la seule qui, selon Coville, pourrait être adressée à Legrand, c'est-à-dire la 177 (*Excerpta seu*)³⁴).

Mon ami E. Ornato, éditeur et spécialiste des lettres de Montreuil, a bien voulu me communiquer ses notes. Il est d'accord pour l'essentiel avec Mgr. Combes, mais il hésite un peu quant aux lettres 173 et 176, faute de preuves décisives et dans son ouvrage récemment paru, il exclut formellement la lettre 51 (*Nunc demum*) dont Mgr. Combes suggérerait qu'elle aurait pu être adressée à Legrand³⁵).

D'après E. Ornato, ces lettres sont postérieures au début de 1404. Il fonde cette affirmation sur le fait que dans la lettre 179

³¹) PIERRE SALMON, *Les demandes faites par Pierre Salmon*, secrétaire de l'Université au roi Charles VI. Cette lettre date de la fin de septembre 1408. éd. G.A. CRAPELET, p. 103. Paris, 1833.

³²) DENIFLE-CHATELAIN, *op. cit.* vol. IV, n° 2003 et 2012.

³³) RYMER, *Foedera*, t. IV, p. 5-6.

³⁴) A. COMBES, *op. cit.* « Augustiniana » 7 (1957), p. 333-341.

³⁵) E. ORNATO, *Jean Muret et ses amis Nicolas de Clamanges et Jean de Montreuil*, p. 142, note 197.

Montreuil cite faussement — comme on va le voir — Démosthène au lieu de Thémistocle, erreur qu'il corrige le lendemain dans l'épître 182, peut-être grâce à une remarque de Jacques Legrand. Or justement Jean de Montreuil avait commis cette même erreur dans la lettre 48 bis (*Audiveram et*)³⁶, datée, celle-ci, de la fin de 1403 ou du début de 1404 puisqu'elle fait allusion à la lettre 59 qui traite de l'alliance entre le roi de France et Benoit XIII, conclue le 8 janvier 1404. Or la lettre 180 (*Magnis te*), qui se situe au milieu du dossier, a été écrite pendant la période pascalle; comme d'autre part toutes ces lettres semblent constituer un même noyau, il faut supposer un intervalle de trois ou quatre mois au maximum.

Notre connaissance de cet échange épistolaire se fonde avant tout sur la lettre 179 (*Debuiisti si*), où Montreuil répond à la seule missive que son correspondant ait consenti à lui écrire, malgré les instances répétées du prévôt de Lille: «cumulatis meis scriptionibus». Or dans cette lettre, Jean de Montreuil déclare: «Vidi ergo, vir magne et fama et nomine, tuam huiusmodi rescriptionem, refertam quipe sentenciis multiplicibus, ac eruditione et doctrina... maxime abundantem»³⁷). Sans parler de la formule «Magne et fama et nomine» qui évoque aussitôt le nom de Legrand, je souligne les allusions à l'érudition et à la bonne doctrine qui conviennent parfaitement aux écrits de notre personnage. Nous aurons l'occasion d'en parler dans le chapitre consacré à ses œuvres. Dans cette lettre, Jean de Montreuil traite son correspondant de «Preceptor», se déclare son disciple, et l'on retrouve, entre le «disciple» et le «maître» cet échange de louanges propre au genre épistolaire³⁸).

La lettre 182 (*Sic est preceptor*) n'offre aucune difficulté puisqu'elle a été écrite à la suite d'un lapsus commis la veille dans la (*Debuiisti si*) en citant Démosthène au lieu de Thémistocle. Cette fois-ci, il finit par la formule «Preceptor carissime».

La lettre 180 (*Magnis te*) n'offre pas non plus des difficultés particulières d'identification. «Magnis» d'un côté, «Jacobus» d'un autre, les «predicationes tue perfrecuentes» et les désirs de connaître

³⁶ *Id. Ibid.* p. 135, note 170.

³⁷ JEAN DE MONTREUIL, *Opera*. vol. I. *Epist.* Ed. Ornato, p. 269.

³⁸ «Dicerem... plusquam perfectam, si verbum in ea nullum de hoc tuo discipulo laudis esset, quem effers nempe nimis et laudas pariter... Ut, pro quanto Johannem tuum amas, Johannes est tibi carus». *Epist.* 179. Et il cite à tort Démosthène: «Qui cum interrogaretur quem potissimum diligeret, 'qui me maxime laudat' respondit».

sa sainte doctrine, son enseignement moral et son instruction sur l'éloquence ne sauraient convenir mieux qu'à l'auteur du *Sophilogium* et de l'*Archiloge Sophie* ³⁹).

Dans ces trois épîtres dont l'identité du destinataire n'est contestée par aucun érudit, il y a plusieurs éléments qu'il faut retenir car ils vont nous aider à identifier d'autres lettres adressées au même personnage. J'attire surtout l'attention sur les formules « *Magnis te hactenus... stimulis agitavi* » de la lettre 180 et « *cumulatis meis scriptionibus* » de la 179. Elles dénotent que Montreuil lui avait écrit plusieurs fois auparavant. Combien ? C'est difficile à déterminer mais on est en droit de penser à trois ou quatre lettres au moins.

D'après la lettre (*Magnis te*) il paraît ressortir que malgré la renommée dont jouissait déjà Legrand, Montreuil ne le connaissait pas comme écrivain, ou du moins comme auteur d'épîtres ⁴⁰). De là les désirs, les supplications et l'ardente impatience avec lesquels il attend sa réponse.

Or voici que dans le voisinage de ces trois lettres il y en a trois autres qui expriment ces mêmes désirs et supplications et la même attente.

En premier lieu, à côté des trois épîtres que nous venons de voir, il y a la lettre 178 (*Qui te ad*). Puisque par la voie de la supplication, de l'amitié et de l'exhortation il n'obtient pas la réponse tant désirée, il voudrait tenter une autre voie qui ne fût pas irrespectueuse envers lui : lui demander de ne pas écrire et faire confiance à son esprit de contradiction ⁴¹).

Vient ensuite la 176 (*Existimaveram*). Si on peut faire des réserves à cause du titre respectueux de l'en-tête « *pater honoratissimus* », en revanche on remarque aussitôt le même ton cordial ; et s'il semble chagriné de ne pas recevoir de réponse, cela ne change rien à ses sentiments d'amitié. Et il le supplie de faire de même envers lui. En outre, Montreuil l'invite à parler d'égal à égal sur le malheur des temps

³⁹ « *Vides ergo, vir... quam impatientis sim animi, et quo desiderio, quo affectu, expectem tua scripta... morum eruditionem ac instructiones circa eloquentiam* ». *Epist.* 180.

⁴⁰ C'est dans ce sens que j'interprète les désirs de la lettre 180 (*MAGNIS TE*) et de la 179 (*DEBUISTI SI*).

⁴¹ « *Temptare igitur fuit animus... ut ex quo tottot molitiones atque preces, quibus adversum te, quod michi scriberes functus sum gratis... et pro nichilo effunderim, totidem te ad nichil rescribendum exhortari* ». *Epist.* 178.

et, ensemble ils prendront « cordialiter » une décision. Et enfin, comme dans les lettres 180 et 182, il l'appelle « preceptor » — formule, à vrai dire, fréquemment employée dans ce milieu. D'autre part, la phrase « jugi hortatu meo inculcatisque scriptionibus te ad michi rescribendum provocare » s'accorde parfaitement avec celles que nous avons citées ⁴²). Bien qu'on ne puisse pas affirmer avec certitude que Jacques Legrand soit le destinataire, il me semble que toutes les circonstances jouent en faveur de cette identification.

S'il en est ainsi, il faut souligner un texte où il est question de conversations d'ordre politique ⁴³). D'après E. Ornato, ce paragraphe pourrait être une allusion aux négociations entre le duc d'Orléans et Benoît XIII, qui se terminèrent, après bien des tâtonnements, par une alliance entre le roi de France et le pape d'Avignon, conclue à Saint-Victor-lès-Marseille le 13 juin 1404. Mais étant donné les vagues références du texte et l'imprécision de la date de cette lettre, qui pourrait être aussi bien 1405, on pourrait envisager bien d'autres hypothèses.

On ignore si ces conversations entre Montreuil et Legrand eurent lieu, mais du moment que Legrand s'est décidé à répondre, il est permis de le supposer. Et il n'est guère surprenant qu'un personnage tel que Jean de Montreuil, dont le rôle politique était considérable, se soit entretenu avec cet influent prédicateur. La position prise par ce dernier dans les célèbres sermons dont nous allons bientôt parler, semble d'ailleurs refléter une étroite coïncidence de vues entre les deux amis.

L'identification du destinataire de la lettre 173 (*Ergo michi*) pose les mêmes problèmes que la lettre précédente. On y retrouve les mêmes désirs, les mêmes supplications et la même attente que dans les quatre autres. Il y a un mois qu'il attend une réponse. Ce

⁴²) Comparer cette phrase avec « Magnis te hactenus stimulis agitavi » de la 180, avec les « cumulatis meis scriptionibus » de la 179 et « totidem te nihil rescribendum exhortari » de la lettre 178.

⁴³) « Ob id tamen, pater optime, amicitiam tuam interim visitare non abnego... quatinus de rerum habitu et qualitate temporum (que Deus vertat in melius) mutuo conferamus. Pro quorum exigentia credulis subest apparientia quedam meliuscule se habendi negocia, si mens tamen verbis correspondeat nonnullorum, istum astutia non defraudet, cupidi nec obsistant vel ministri. De quo vereri non obmittam, nisi cum per efficaciam res publica quorundam nitiditatem magis ac magis senserit animorum ». *Epist.* 176

ne sont pas là mœurs de Français, mais de barbares, d'autant plus que ce qu'il demande, ce n'est pas un traité mais tout simplement trois lignes : « Ergo michi numquam rescribes expectanti ? Ergo semper tuum dormitavit ingenium... Siccine frustra feurint iugiter mee precces... ? Peto hac in prima coitione *tribus lineis solum, quod aiunt, stilum visere tuum, tuam audire musam ac Minervam cupio resignari, quatinus novitius iste discat* ». Le parallélisme entre ces lignes et la lettre 180 (*Magnis te*), dont l'attribution à Legrand n'est niée par aucun érudit, est évident : « Vides ergo... quam impatientis sim animi et quo desiderio, quo affectu expectem tua scripta... *Et tu michi temporis tanto haustu tres lineas, quod aiunt, scribere neglexisti ?...* » D'autre part l'allusion à Minerve ne saurait convenir mieux qu'à l'auteur du *Sophilogium*.

Comme Mgr. Combes, j'exclus formellement le n° 177 (*Excerpta seu*), la seule lettre qui selon Coville était destinée à Legrand. Il n'y a là ni les préoccupations, ni le ton des six lettres que nous venons d'examiner. Quant à l'épître 51 (*Nunc demum*), si elle est vraiment antérieure aux six autres, il faut la rejeter aussi. En effet dans ces six lettres Jean de Montreuil souhaite connaître les écrits de Legrand qu'il n'avait encore apprécié que comme prédicateur, tandis que la lettre 51 suppose que Montreuil connaissait très bien les œuvres de son correspondant. Mais la question est loin d'être résolue.

Je retiens donc les six lettres de Mgr. Combes, mais dans un autre ordre. Il est évident qu'il faut placer la 179 et la 182 en dernier lieu. La lettre 176 viendrait immédiatement avant, d'après l'ordre logique, puisque dans cette lettre Montreuil jure de ne plus lui écrire jusqu'à ce qu'il se décide à répondre : « Itaque presentibus tibi polliceor, tecum paciscor et secura assevero fide, me quoadusque rescripseris, imposterum calamum non movere... »

En premier lieu, il faut placer la lettre 173 écrite un mois après une ou plusieurs autres qui se sont perdues.

La lettre 180 a été écrite à la veille d'une autre et envoyée le même jour : « Magnis te actenus ad michi scribendum stimulis agitavi, et eo me tulit impetus, ut luce continue posteaquam tibi scripseram, novissimo rursus scriberem... quamquam id tibi mittere, ne impedirem in divinis, nuncusque consilium non fuerit ». Ce serait la 178. Voici donc l'ordre proposé : 173, 178, 180, 176, 179, 182.

d) *Vie publique et activité politique.*

L'intérêt de Jacques Legrand pour les affaires publiques remonte au moins à 1396, date à laquelle prêchant devant la Reine de France il se révèle déjà comme un violent censeur des mœurs de l'époque, en particulier celles de la noblesse et du clergé.

Mais la plus éclatante manifestation de sa carrière devait avoir lieu neuf ans plus tard, lorsque prêchant à nouveau devant la Reine le jour de l'Ascension, et devant le Roi le jour de la Pentecôte, il allait bouleverser les milieux politiques de son temps. Les faits nous ont été rapportés par le Religieux de St-Denis et Jouvenel des Ursins en des termes hautement élogieux.

A cette époque Legrand était un homme mûr et il avait composé la majeure partie de ses œuvres. Sans aller jusqu'à dire, avec Le Roux de Lincy et Tisserand, que « toutes ses œuvres seraient restées dans une éternelle obscurité sans l'éclat que fit en pleine Cour le hardi prédicateur » ⁴⁴⁾, il faut bien admettre que cet acte de courage contribua beaucoup à le rendre célèbre.

Pour essayer de comprendre la violence avec laquelle Legrand s'en prit à la Cour, il faudrait évoquer la triste situation du royaume de France au moment même où toutes les calamités semblaient tomber sur le pays : folie du Roi, rivalité des princes, frivolité de la Reine qui ne songeait guère à cacher sa liaison avec le frère du Roi, Louis, duc d'Orléans. Après la mort de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne, Isabeau de Bavière et Louis d'Orléans demeurent seuls maîtres au pouvoir. Après la taille du 5 mars 1405, Louis d'Orléans obtient qu'une nouvelle taille soit levée le 13 juin 1405 en principe destinée à résister aux entreprises du roi d'Angleterre. En fait, cette politique fort dispendieuse avait surtout pour but de servir les ambitions démesurées de Louis d'Orléans, ambitions sur lesquelles un article que prépare actuellement M. Ouy, va bientôt fournir de curieuses précisions. Le peuple, accablé d'impôts, murmurait, et le Religieux de St-Denis assure qu'il pria Dieu d'être délivré de la tyrannie du duc d'Orléans.

Jean sans Peur, le nouveau duc de Bourgogne, entendait tirer bénéfice de l'impopularité du frère du Roi. Il se déclara du parti

⁴⁴⁾ LE ROUX DE LINCY et TISSERAND, *Histoire générale de Paris. Paris et ses historiens*, p. 295.

du peuple et il se fit le porteparole de son mécontentement. On accusait le duc d'Orléans de détournement de fonds. Jean sans Peur refusa la levée de la taille du 5 mars 1405 dans tous ses domaines, et son refus porta un coup terrible aux fonds de l'Etat. Cette décision eut pour conséquence la dévaluation de la monnaie par ordonnance royale du 5 avril de la même année. Telle était la situation politique et financière lorsque notre augustin se leva pour dénoncer la politique de Louis d'Orléans. En effet le jour de l'Ascension de 1405, pendant que la Reine assistait à la messe Jacques Legrand monta en chaire. Toute la Cour était là sauf le Roi ⁴⁵). Mieux vaut maintenant laisser la parole aux chroniqueurs. Nous suivrons essentiellement le Religieux de St-Denis en ajoutant parfois les passages parallèles de Juvénal des Ursins.

« ... Tunc collaudandam utique assumptan audaciam censeo. Quamdam tamen monomachiam virtutum et viciorum curialium pungitivam luculentissime finxit, quid vitandum et quid sequendum instruens. Compendio, quod studiose quero, officeret sermonem ad locum recitare ⁴⁶); sed notanter ad particularia quedam veniens, inquit : 'Vellem equidem tibi placere, generosa Regina, sed multo malens te salvam, qualicumque erga me animo futura sis. In tua curia, domina Venus solium occupans, ipsi eciam obsequuntur ebrietas et comessacio, que noctes vertunt in diem, continuantes choreas dissolutas. Hec maledicte et infernales pedissece, curiam assidue ambientes, mores viresque enervant plurium, et impediunt sepius ne milites vel scutiferi delicati adeant expeditiones bellicas, ne in aliqua parte corporis deformentur'. Ad dissolutionem eciam habituum cujus inventrix Regina fuerat principalis, descendens, cum ipsa multipliciter, reprobasset, subintulit : 'Hec et multa alia, generosa Regina,

⁴⁵) « Multa sinistra verba super defectibus istis dicebantur. Nec novi aliquem ad correctionem per salutaria verba publice processisse, donec quidam Augustinianus Jacobus Magni vocatus, predicationem assumpsit coram Reginam peragendam in die Ascensionis Domini ». Religieux de St.-Denis, *Chronique...* vol. III, p. 268.

⁴⁶) Dans le souci de diminuer l'auteur, Coville a interprété ce passage de façon erronée : « Ex iis quae praeminuit monachus colligendum est, non haec fuisse Jacobi verba, sed sententias utique ad veritatem propositumque exprimi ». *Op cit.*, p. 12. Cette phrase, qui revient très souvent dans la Chronique signifie tout simplement : « La brièveté, à laquelle je suis tenu par mon plan, m'empêche de citer littéralement tout le sermon ». L'interprétation de Coville s'applique donc au style indirect mais pas au style direct.

in opprobrium tue curie dicuntur. Que si non velis credere, in habitu mulieris paupercule eundo per civitatem, audies ab infinitis personis » 47).

Il est facile de deviner l'émotion que ces paroles produisirent dans l'assistance. Jouvenel assure qu'après le discours, Legrand « fut rencontré d'aucuns hommes et femmes de la Cour, et lui dirent qu'ils estoient bien eshabis comme il avoit ozé ainsi parler. Et il respondit, qu'encores estoit-il plus esbahi comme on ozoit faire les fautes et pechez, qu'il avoit dit et déclaré. Et s'en allant outre, il rencontra un autre homme, qui luy dit en jurant le sang de notre Seigneur, que qui le croiroit qu'on l'envoyeroit noyer. Et le bonhomme dit : Il n'en faudroit qu'un autre de telle volonté que tu es, avec toi, pour faire un grand mal » 48).

Lorsque le Roi eut connaissance de ce fait insolite, il manifesta le désir d'entendre lui-même le hardi prédicateur et il fut convenu qu'il prêcherait le jour de la Pentecôte en présence du Roi. Charles VI était accompagné ce jour-là de tous les grands de la Cour parmi lesquels les princes du sang et le Roi de Navarre. Legrand prêcha en effet sur le thème « Spiritus Sanctus docebit vos omnem veritatem ».

« Adventum Sancti Spiritus, multis laudibus attolens, ad mores inde descendit, asserens quod predicatoris erat officium veritatem coram omnibus profiteri, eciam si auditoribus hoc grave sit. Post hec, luculentissime ostendit quod in curiis magnatorum et qui summo ordine presidebant divina passim conculcabantur monita Eevangelii, doctrina sordebat, fides, caritas et omnes alie theologicæ et cardinales periclitabantur virtutes. Continuando propositum viciaque reprobans illorum specialiter qui regnum regendum susceperunt, publice intulit quod illud male et tepide regebatur. Que omnia cum audivisset Rex, vel mente propria motus, vel inductus ab aliis, de oratorio exivit, ut in vultu directe inspiceret. Coram tanto principe nonnulli verecundiam induissent; sed inde effectus constancior, et ad ipsum Regem particulariter dirigens verba sua continuavit propositum, addens quod ad allegata debebat avertere, aliter in vituperium consiliariorum suorum redundabat, dicique poterat quod non audebant sibi dicere veritatem. Item ad ipsum dirigens verba et de genitore suo ad propositum faciens mencionem: 'Et si, inquit, exactiones im-

47) RELIGIEUX DE ST-DENIS, *op. cit.*, vol. III, p. 268.

48) JUVENAL DES URSINS, *Histoire de Charles VI*, vol. II, p. 434 éd. Michaud et Poujoulat. Paris, 1836, (Nouv. Coll. des Mém. pour servir à l'Histoire de France).

posuerat super plebem colligendas, dum in sceptris ageret, ex hiis tamen ad decorem regni municiones construens potenter regni adversarios repellens eorum oppida occupabat et accumulando thesaurus, opibus occidentales reges precellebat antequam cederet in fata; sed nil horum nunc agitur quanvis gravioribus oneribus plebs gravetur'. Addidit et quod de taliis generalibus, bis isto anno collectis nil inde commodi reportabat, non exinde ad honorem regni fiebant expeditiones bellice, nec stipendia subsidiariis solvebantur, sed distractis indebite sic accumulabantur particulares thesauri ad usos inhonestos, proch pudor, convertendi.

'Summa, inquit, hiis temporibus reputatur balnea frequentare, luxuriose vivendo et indui preciosis loricatis fimbriatis et manicatis vestibus; et cum tibi eciam commune sit, dico quod simile est te induere de substantia lacrimis et gemitibus miserrime plebis que continue, quod compaciendo referimus, ad Summum Regem ascendant pro injusticiis sibi factis' »⁴⁹).

Après ces observations de caractère général, il en vient aux critiques personnelles. Notamment il s'en prend au duc d'Orléans avec une audace et une lucidité peu communes. « Notavit et unum, non nominando nisi ducem, dicens quod in juventute fuerat bone indolis, sed nunc propter inhonestam malam vitam et insaciabilem cupidatem, maledictiones plebis incurrebat, cum omnes ab eo et sibi similibus intolerabiliter premerentur; in finalibus concludens quod si diu continuarentur tot nephanda, non timebat quin Deus, qui potens est discingere balteum regum quando placet, aut regnum in brevi transferret ad extraneos, aut propter mala principum divideretur in seipso.

Ad correctionem morum multa alia ut predicator egregius et veritatis professor constantissime et luculenter protulit. Unde pessimorum indignacionem incurrit et odium, sed a circumspectis et modestis tanquam pro benedictus famatus est et laudatus. Rex eciam eius fidelitatem approbans, ultra spem detrahentium curialium ipsum recommendatum habens, rationabile iudicans ut predicati (sic) emendarentur excessus »⁵⁰).

Au XIX^e siècle encore, ces textes n'étaient pas oubliés d'un professeur d'éloquence à la Sorbonne qui les appréciait ainsi : « Vous

⁴⁹) RELIGIEUX DE ST-DENIS, *op. cit.*, vol. III, p. 270-272.

⁵⁰) *Id.*, *Ibid.*, vol. III, p. 272-274.

avez vu comment Jacques Legrand, religieux augustin, s'acquitta de ce devoir et à quelle hauteur d'éloquence il s'éleva par l'inspiration de la vérité et par le courage. Il est rare de rencontrer de pareilles idées exprimées dans un plus beau langage; c'est là le véritable rôle de la chaire évangélique. Il faut retenir son nom, car c'est un nom honorable, le nom d'un homme de bien et d'un orateur éloquent»⁵¹).

Si ces discours causèrent à Legrand quelques ennuis parmi les courtisans, ils lui valurent aussi l'admiration des honnêtes gens.

Ce serait une grave erreur que d'interpréter les attaques contre Louis d'Orléans comme un appui apporté aux ambitions de Jean sans Peur. En fait, Louis était allé trop loin, et sa cause n'était plus défendable. Le « parti du Roi » (dont les hommes tels que Jean de Montreuil ou Gerson étaient les figures les plus éminentes) devait se désolidariser publiquement de lui, et Jacques Legrand semble bien avoir été choisi pour être le porte-parole de cette tendance. Telle est la thèse que M. Ouy se propose de développer prochainement à propos de certains textes qu'il a récemment dévouverts, et je n'hésite pas à m'y rallier, car elle me semble rendre compte des faits de façon assez convaincante.

On pourrait se demander si le parti « royaliste » par la bouche du prédicateur augustin n'avait pas voulu désamorcer ainsi la manœuvre démagogique du duc de Bourgogne.

Quant au courage qu'il fallu à Jacques Legrand pour dénoncer de façon aussi vigoureuse la conduite de la Reine et du frère du Roi, il est incontestable : en agissant ainsi, il risquait d'être en butte à de sournoises vengeance. Mais il ne faut pas l'exagérer, comme l'ont fait certains auteurs. Il était conforme aux mœurs de l'époque qu'un prédicateur pût s'élever du haut de la Chaire de Vérité (sous l'inspiration du Saint Esprit), contre les abus et les vices de la Cour. La preuve en est que le Roi lui-même (qui, dans ses rares périodes de lucidité comprenait peut-être et approuvait les efforts déployés par les défenseurs du pouvoir royal), loua son zèle et lui donna une certaine somme d'argent. Legrand avait d'ailleurs pris soin de l'avertir en disant que la fonction du prédicateur est de proclamer la vérité, même si elle est gênante pour les auditeurs. Et c'est au nom de cette vérité

⁵¹) E. GERUZEZ, *Cours d'éloquence française professée à la faculté des lettres de Paris* (1835-36), t. I : Histoire de l'éloquence politique et religieuse au XIV^e siècle et au début du XV^e, p. 195.

qu'il tonna publiquement contre les abus dont tout le monde parlait mais que d'autres pouvaient difficilement dénoncer.

Mon but n'est pas d'étudier ici les idées politiques de Legrand, mais il y a un texte que je ne résiste pas à la tentation de transcrire: replacé dans ces circonstances, il va nous permettre de mieux comprendre les motifs de ces sermons: « Nempе, viri tunc sunt animosi seu animati quando penas tolerare non pertimescunt pro equitate, iusticia seu dicenda veritate; nostris tamen temporibus contigisse apparet quod unusquisque vacilat nec de utilitate publica homines solliciti sunt, sed de sua proprietate unusquisque studiosus est. Quapropter, nostris temporibus, viri pauci famosi merentur; olim tamen quia res publica veros pluresque amatores habebat, ideo olim multi quidem fama nomineque floruerunt. O quanta pro re publica veteres sustinuerunt! O quanta animositate vigerunt! Non mirum si in libro scripto sunt, si nominati, si famati leguntur!»⁵²).

Ce texte de la *Postilla super Genesim*, quelque peu antérieur aux sermons dont il vient d'être question, est bien caractéristique de la pensée politique de notre prédicateur: même en faisant la part des inévitables « lieux communs » chers à tous les lettrés de cette époque, l'insistance mise sur la notion romaine de *Res Publica* permet, semble-t-il, de rattacher notre prédicateur à ce que j'appelais plus haut le « parti royaliste » soucieux de consolider le pouvoir royal et de le défendre contre les tendances « centrifuges », particulièrement contre les ambitions rivales des princes du sang.

En 1407, le 22 novembre, peu avant l'assassinat de Louis d'Orléans, il y eut une tentative de rapprochement entre le duc d'Orléans et le duc de Bourgogne sous les auspices du duc de Berry. Il leur fit entendre une messe et communier justement dans l'église des Grands Augustins. Il est probable que Legrand soit intervenu, encore une fois, comme prédicateur. Nous verrons en effet bientôt notre augustin déployer une rare activité politique en faveur du duc de Berry et lui dédier le *Livre des bonnes meurs*. Et, comme tous les « Royalistes », il se rallia au parti armagnac.

Après l'assassinat de Louis d'Orléans, on vit se matérialiser la crainte que notre prédicateur exprimait dans son sermon prêché devant le Roi: « Et in finalibus concludens quod si diu continuarentur tot nephanda, non timebat quin Deus, qui potens est discingere

⁵²) Ms. Roma. Bibl. Angelica 370, fol. 33v.

balteum regum quando placet, aut Regnum in brevi transferret ad extraneos, aut propter mala principum divideretur in seipso»⁵³).

A la fin de septembre, donc après la seconde soustraction d'obédience, Jacques Legrand est mentionné dans une lettre de Pierre Salmon, secrétaire de l'Université, adressée à Charles VI. Pierre Salmon se trouvait alors en Avignon; il demandait au Roi d'envoyer une délégation auprès du Pape au sujet de l'union et pour le bien du Royaume: « Il est expédient pour le bien de vous et vostre Royauté et l'acroissement de vostre Seigneurie que vous envoyiez en ce lieu où je suis à present aucuns de vos conseillers et autres personnes que ie vous nommeray cy-après et non autres, c'est assavoir monseigneur Le Galoiz Dannoy... et frère Jacques le Grant de l'Ordre des Augustins, bachelier formé en théologie »⁵⁴).

En 1409 meurt Michel Creney, évêque d'Auxerre et confesseur du Roi. Il était le mécène de Legrand et celui-ci lui dédia quatre ouvrages parmi lesquels le célèbre *Sophilogium*.

Devenu l'un des principaux conseillers du parti armagnac, Legrand déploiera une grande activité politique en sa faveur. En 1409 il accomplit pour le duc d'Orléans, Charles, une mission secrète auprès du duc de Bretagne et du comte d'Alençon; et en 1411, une autre auprès des ducs de Berry et de Bourbon⁵⁵).

La même année, à la suite d'une tentative manquée de s'emparer de Paris, tous les dirigeants du parti armagnac furent excommuniés par le Saint-Père y compris Legrand « qui le pis conseilloit de tous »⁵⁶. Mais les effets de cet excommunication durèrent tout au plus le temps de la Terreur bourguignonne, c'est-à-dire jusqu'en 1413, lorsque les Armagnacs entrèrent triomphants à Paris.

L'année 1412 fut marquée par une grande activité politique du parti armagnac auprès du roi d'Angleterre, Henri IV. Se trouvant

⁵³) RELIGIEUX DE ST-DENIS, *Chronique...*, vol. III, p. 272-73.

⁵⁴) *Les demandes faites par Pierre Salmon* éd. cit., p. 103.

⁵⁵) Ms. BN lat., Po., 1389, n° 8; Po., 2157, n° 460. Cité par P. CHAMPION, *La librairie de Charles d'Orléans*, p. 67.

⁵⁶) « Fut ce jour faicte procession generale... et furent nommez par nom tous les grans seigneurs de la maldicte bande, c'est assavoir : le duc de Berry, le duc de Bourbon, le comte d'Alençon, le faux comte d'Armignac, le connestable, l'Archevesque de Sens... frere Jacques le Grant, augustin, qui le pis conseilloit de tous; et furent excommuniéz de la bouche du Saint Père, tellement qu'ilz ne pouvoient estre absouls par prestre nul, ne prelat, que du Saint Père en article de mort ». *Journal d'un Bourgeois de Paris*. Ed. A. Tuetey, p. 16. Paris, 1881.

en graves difficultés, ce parti sollicitait une alliance avec les Anglais, alliance qui allait faire l'objet de plusieurs ambassades au cours desquelles notre augustin devait jouer un rôle de toute première importance.

La première ambassade eut lieu au début de janvier et Jacques Legrand en fut membre ⁵⁷⁾. Peu après, le 24 janvier, les ducs de Berry, d'Orléans, de Bourbon et le comte d'Alençon envoyèrent « suo privato consilio » une deuxième délégation à laquelle prenaient part « Falconetus de Achaio, Jacobus Magni in Sacra Pagina professor, Hector de Pontbriant, Petrus de Versaliis in Sacra Pagina bachalarius » comme envoyés spéciaux ⁵⁸⁾.

En sollicitant l'aide anglaise, les ducs français promettaient de leur côté de restituer le duché de Guyenne au roi d'Angleterre. Bien entendu cette proposition fut examinée avec intérêt par les Anglais, mais pour le moment, le Roi anglais n'entendait pas compromettre l'alliance contractée avec le duc de Bourgogne. La réponse d'Henri IV arriva le 6 février. La république des Armagnacs devait avoir lieu au mois de mars, mais alors survint un fâcheux incident dont Jacques Legrand fut le principal protagoniste. Tous les chroniqueurs de l'époque s'en font l'écho et Coville l'exploite largement contre Legrand. Nous nous limiterons à transcrire les documents en prenant pour guide Enguerrand de Monstrelet qui semble en l'occurrence le mieux informé.

Nos envoyés se dirigeaient donc vers l'Angleterre lorsque « ainsi qu'ilz passaient parmy le pays du Maine pour aller en Bretagne et delà ouudit pays d'Angleterre, furent poursuis par le bailly de Caen en Normendie. Lequel à l'aide d'aucunes communes qu'il assembla les rua jus et en print une partie avecques tous lesdiz seellez et instructions et autres besonges qu'ilz portoient. Et les autres se saulverent ou ilz porent le mieulx. Après laquelle destrousse, toutes icelles besongnes furent par icellui bailli envoiées à Paris devers le Roy et son grant conseil, closes et scelées en ung sac de cuir » ⁵⁹⁾.

A la suite de cet incident, le 6 avril 1412, Charles VI réunit le Grand Conseil du Royaume auquel assistaient le Roi de Sicile, les

⁵⁷⁾ RYMER, *Foedera*, t. IV, II, p. 3. Londres, 1707.

⁵⁸⁾ *Id. Ibid.* t. IV, III, p. 5-6.

⁵⁹⁾ E. DE MONSTRELET, *Chronique*. Ed. Douët-Darcq, vol. II, p. 236-240. Paris, 1858. Cf. JEAN LE FEVRE de St-REMY, *Chronique*, vol. I, p. 48-49. RELIGIEUX DE-St-DENIS, *op. cit.*, vol. IV, p. 626-628. JUVENAL DES URSINS, *op. cit.* vol. II, p. 475.

ducs de Guyenne, de Bourgogne, les comtes de Charolais, de Nevers... le chancelier de France... le recteur de l'Université, etc. Il y fut question de surtout mener la guerre contre les Armagnacs et de les réduire au silence. Comme le Roi manifestait le désir de servir d'intermédiaire et de calmer les esprits, le chancelier du duc de Guyenne prit alors la parole et à la grande stupeur de tous les présents, déclara qu'il était en possession de lettres secrètes, envoyées par les ducs de Berry, d'Orléans et de Bourbon au Roi anglais ⁶⁰). « Et récita ledit chancelier d'Aquitaine (Jean de Nicelles), comment en icellui sac avoit trouvé quatre blans seellez de quatre grans seaulx et signéz de quatre signes manuels, c'estassavoir de Berry, d'Orléans, de Bourbon et Alençon, et en chascun blanc estoient leurs noms escripts dessus leurs seaulx en marge, et n'y avoit point autre chose escript. Et aussi avoit-on trouvé plusieurs lectres closes de par le duc de Berry adreçans au rou d'Angleterre, à la Roynes et à leurs quatre filz, et pareillement au duc de Bretagne, au comte de Richemont et à autres grans seigneurs d'Angleterre. Si avoit plusieurs autres lectres èsquelles point n'y avoit de suspicion, qui toutes estoient de crédençe pour les dessusdiz Faulcon et frère Jacques Petit (Legrand), adreçans audit Roy et à la Roynes, lesquelles furent là leues publiquement... Et si y avoit un petit codicile par manière de libelle contenant une feuille de papier, ouquel estoit l'instruction desdiz ambassadeurs; et fut leu publiquement ⁶¹).

Et après fut monsté par ledit chancelier d'Aquitaine ung petit advisement, lequel ledit frère Jacques Petit (Legrand) avoit fait sur le gouvernement de ce royaume, contenant plusieurs articles; et fut leu publiquement. Entre lesquels estoit que sur ung chascun arpent feust imposé ung aide qui seroit nommé Fons de terre. Et que pareillement qu'on a greniers à sel en ce royaume, on ait aussi greniers à blé et d'avoine, au proufit du Roy. En oultre que toutes les maisons ruineuses et terres inutiles feussent réparées et cultivées, ou autrement feussent forfaites et acquises. En oultre que tout homme qui ne seroit noble feust contraint à ouvrir et labourer, ou

⁶⁰) JEAN LE FEVRE DE ST-REMY, *op. cit.*, vol. I, p. 52. Ed. F. Morand, Paris 1876.

⁶¹) E. DE MONSTRELET, *op. cit.* vol. II, p. 238. Voir aussi Th. WALSINGHAM, *Historia anglicana*, vol. II, p. 287; JEAN DE WAVRIN, *Chronique et anciennes istoires de la Grant Bretagne*, vol. II, p. 140; RELIGIEUX DE ST-DENIS, *op. cit.* vol. IV, p. 626; JEAN LE FEVRE DE ST-REMY, *op. cit.* vol. I, p. 49-50.

qu'il soit bouté hors du royaume ⁶²). Et aussi que ce royaume ne ait qu'une mesure et ung pois. Item, que les duches de Luxembourg et de Lorraine feussent conquestées, et aussi les contez de Prouvence et de Savoye. Item, que l'Université soit mise hors de Paris, et qu'on en feist une nouvelle, pleine de preudommie » ⁶³).

Cet incident intervint au mois de mars. Peu après les Armagnacs envoyèrent une troisième légation : « Aultre ambassade fut faite de par lez ducs de Berri, de Bourbon, d'Orléans, et conte d'Alençon, oyans les nouvelles de la mauvaïse adventure de leurs gens... Pourquoy eulx tous ensemble conclurent derechief d'envoyer devers le Roy d'Angleterre, pour avoir secours et ayde. Si ordonnerent leurs ambassadeurs et les envoyèrent en Engleterre; lesquelz se garderent mieulx que la première fois » ⁶⁴).

Ces entretiens se terminèrent par un traité conclu le 8 mai et confirmé par les princes le 18 mai à Bourges. Mais les envoyés restèrent en Angleterre quelque temps encore, puisqu'un autre envoyé dépêché secrètement par Charles VI dans ce pays, déclara les y avoir vus le mois de juin : « Addidit idem nuncius et cum quodam religioso S. Dyonisii, nuncupato Petro de Versaliis, fratrem Jacobum Magni, augustinensem, viros utique exhortatorii sermonis habentes graciā repperisse, qui crebris monicionibus id persuadebant regi tanquam rationabile et juri consonum » ⁶⁵).

Le rôle joué par Jacques Legrand dans les événements politiques de 1412 en faveur du parti armagnac est donc considérable. Nous l'avons vu participer à diverses délégations en Angleterre en vue de l'alliance des Armagnacs avec les Anglais. Nous l'avons vu par la même occasion élaborer tout un plan de gouvernement du Royaume concernant aussi bien les affaires politiques et militaires que les affaires économiques et sociales. Lorsque, à la suite de la défaite des Armagnacs les dirigeants du parti furent excommuniés, Legrand, « qui le pis conseilloit de tous », le fut aussi, mais quand ils entrèrent triomphants à Paris (septembre 1413) notre augustin se promenait à côté

⁶²) Ce dernier texte est cité par J. HUIZINGA dans son célèbre *Le déclin du Moyen Age*, sans l'attribuer à Legrand et repris par G. HANOTAUX dans la préface à la trad. franç. de J. BASTIN, p. 9 et 62.

⁶³) E. DE MONSTRELET, *op. cit.*, vol. II, p. 241.

⁶⁴) JEAN LE FEVRE DE ST-REMY, *op. cit.* vol. I, p. 58.

⁶⁵) RELIGIEUX DE ST-DENIS, *op. cit.*, vol. IV, p. 658. Sur Pierre de Versailles voir A. COVILLE, dans « Bibl. de l'Ecole des Chartes », 93 (1932), p. 208-266.

des princes et grands seigneurs de la Cour durant la courte période de la domination armagnac (1413-1414).

Il serait vain et naïf de blâmer les négociations menées par notre théologien au nom du parti armagnac et de les assimiler à une trahison des intérêts français ⁶⁶). Quant aux chroniqueurs du temps, ils avaient de meilleurs raisons de porter des jugements défavorables. Mais il ne faut pas oublier les conditions dans lesquelles ces chroniques furent écrites, les partis, les tendances et aussi la jalousie de quelques-uns d'entre eux. Le Religieux de St-Denis nous rapporte que lorsque ces nouvelles arrivèrent à la Cour, les sentiments d'étonnement et de jalousie envers Legrand furent tels, que son nom était injurié partout ⁶⁷).

Il est vrai que pour atteindre leur but, les Armagnacs s'étaient résignés à rendre aux Anglais le duché de Guyenne; en revanche, ils avaient l'intention de conquérir pour la France, grâce à l'aide anglaise, le duché de Lorraine et les comtés de Luxembourg, de Provence et de Savoie ⁶⁸).

e) Dernières années de Jacques Legrand et mort.

Plusieurs biographes après Pamphilus nous rapportent qu'en 1413 Legrand aurait été proposé pour l'archevêché de Bordeaux et aurait refusé par humilité : « Jacques de Eubio de Tolède, appelé le Grand, de l'ordre des Augustins, et sçavant aux lettres saintes et profanes, refuse l'archevesché de Bordeaux à laquelle il avoit été appelé » ⁶⁹). Effectivement le siège de Bordeaux fut vacant en 1412 et en 1413, David de Montferrand y fut nommé ⁷⁰).

En décembre 1413, Legrand assista à la troisième session du concile de la Foi et en février 1414 à la quatrième. Il y fut question

⁶⁶) Telle est l'interprétation de Coville lorsque'il affirme : « Quid de istius modi foederis dicamus, nisi illud esse argumento Jacobum nostrum, tanti sceleris participem, quae sit patria, quanto amore, quantaque fide colenda ac tuenda sit, prorsus ignorasse ? » *Jacobus Magni*, p. 32. J'ai eu l'occasion de parler de la conception de la patrie selon Legrand (*supra*, 152) qui est tout à fait le contraire de cette appréciation de Coville.

⁶⁷) RELIGIEUX DE ST-DENIS, *op. cit.*, vol. IV, p. 626.

⁶⁸) Cf. RYMER, *op. cit.*, vol. IV, II, p. 12-14; E. DE MONSTRELET, *Chronique*, vol. II, p. 339-342; RELIGIEUX DE ST-DENIS, *op. cit.*, IV, 658.

⁶⁹) GABRIEL LURBE, *Chronique bourdeloise*, p. 33. Anno 1415.

⁷⁰) Cf. GAMS, *Series episcoporum*. Bordeaux, p. 521.

de la théorie du tryranicide et d'autres propositions de Jean Petit. Legrand, vota, bien entendu, pour la condamnation de celles-ci ⁷¹). A ce concile, Legrand eut l'occasion de rencontrer tous les grands hommes du moment, écrivains et théologiens, s'il ne l'avait pas fait avant. On y trouvait entre autres, Gerson, Gérard Machet, Jourdain Mourin, etc.

Ce fut le dernier acte public dont nous ayons connaissance. Coville avait proposé 1422 comme date de sa mort, en suivant certains biographes; mais selon la plupart d'entre eux et les plus anciens, l'auteur de la note marginale du registre des licenciés de la Sorbonne, le biographe augustin français Théophile Daguideau, Legrand serait plutôt mort en 1415.

Si l'on en croit l'épithaphe, ainsi qu'une note manuscrite assez ancienne de l'incunable B.N. G. 801, f. 268 ⁷²) et le biographe Daguideau, Jacques Legrand serait mort non pas à Paris (comme il est affirmé dans le registre des licenciés de la Sorbonne) mais à Poitiers. Cette précision pourrait revêtir une assez grande importance: étant donné l'incertitude qui entoure la date de sa mort, ne pourrait-on supposer que Legrand aurait suivi le Dauphin lors du « partement de Paris » en 1418 et serait mort peu après dans la capitale provisoire du futur Charles VII?

L'épithaphe de Jacques Legrand ⁷³)

Epithaphium fratris Jacobi Magni, Parisius, in sacra pagina licenciati, actoris huius voluminis et plurimorum aliorum, filii huius conventus, qui Pictavis sepultus, honorifice jacet ante altare maius.

1 In fluvium magnum crescentis fontis hic instar
Sub tellure jacet Jacobi corpus venerandi
in populos, clerum dicti cognomine Magni:
Magnus nempe fuit non tantum nomine functus

⁷¹) *Chart. Univ. Par.*, vol. IV, n° 2003 et 2012, p. 274.

⁷²) « A Parisiensi Universitate recessit... ad Pictavensem... se transtulit, ibi... Deo animam... [r]eddedit in conventu Sancti Augustini. [Co]rpus eius sepultum jacet ante maius altare ».

⁷³) Cf. F. ROTH, *The epitaph of Jacques Legrand*, dans « Augustiniana » 7 (1957), p. 485-492.

- 5 Parisios inter doctores ordinis huius;
 Qui innumeras hausit studiis noctesque diesque,
 Eterne referens condigna premia laudis
 Parisius, que tibi, nunc Pictavis hospita, tanti;
 Cui prefata dedit hunc parta licentia birri,
 10 Sed mors ante tulit quam laurea vel potiretur.
 Cuius vivit adhuc nostris sua fama superstes
 Temporibus, quem nulla queat delere vetustas.
 At quecumque cupit eius delitescere scriptis
 Posteritas monumenta legat, sic grandia noscet.
 15 Novorum, veterum interpres Jacobus loquiorum
 Magnus doctorum tot scripsit quot quis eorum:
 Carminis eloquique modos sacrique viasque,
 Et que conveniunt multis communibus artes.
 Quo duce jam veniunt Parnasi a vertice muse.
 20 Hinc eius anime dives pro munere honores
 Vera sophia ferat, conculcans Tartara, Manes. Amen.

Ce document est inséré au milieu du manuscrit de la bibliothèque de l'Arsenal 542 (fol. 81^v), à la fin de plusieurs opuscules de l'auteur : douze sermons, quatre leçons sur la Bible, une courte Chronique, un petit traité *De arte memorandi* et deux poèmes sur saint Augustin et saint Paul, premier ermite. Le ms. datable d'après son écriture avant 1420, a appartenu à la bibliothèque des Grands Augustins jusqu'à 1790. L'épithaphe elle-même a été écrite dans ce couvent, pas avant le milieu du siècle comme on peut voir par son écriture. La phrase « cuius vivit adhuc nostris sua fama superstes temporibus », prouve d'autre part qu'elle est très nettement postérieure à la mort de l'auteur.

Quelle est la valeur des renseignements que nous fournit ce texte ? A vrai dire, la seule donnée nouvelle qu'il apporte est la mention de la sépulture de Legrand à Poitiers. Les autres informations ne font que confirmer des données plus anciennes. Quant aux lignes en prose qui précèdent l'épithaphe en vers, elles nous transmettent des renseignements que son auteur a pu se procurer, soit sur la tombe même à Poitiers, soit dans un obituaire, soit ailleurs.

Le texte en vers ne nous apprend rien qui ne figure déjà dans le court passage en prose ou dans les ouvrages copiés dans le manuscrit.

Le premier vers reproduit littéralement un thème cher à Legrand : « *Thema duxi meo cognomini consonum : fons parvus crevit in fluvium magnum* » qu'il emploie trois fois dans ce manuscrit ⁷⁴). Les vers 2-10 ne sont que le développement du texte en prose. Les vers 9-10 posent un petit problème que le P. Roth interprète en disant que Jacques Legrand avait obtenu l'autorisation de se coiffer du « *birretum* » des maîtres en théologie, mais que la mort le surprit avant que la cérémonie de l'investiture ait pu avoir lieu ⁷⁵). C'est possible. A mon avis cependant, ce que l'auteur de l'épithaphe a voulu dire est beaucoup plus simple : étant donné que la licence aboutit normalement à la maîtrise et que Legrand n'apparaît dans les documents que comme licencié, on peut supposer que c'est une mort prématurée qui l'a empêché d'obtenir ce titre ⁷⁶).

(à suivre)

EVENCIO BELTRAN.

⁷⁴) Ms. de l'Arsenal 542, fol. 28v et 36.

⁷⁵) Cette cérémonie est décrite dans le *Chart. Univ. Par.*, vol. IV, n° 2235. Année 1424.

⁷⁶) Le reste de l'épithaphe vers 11-12 fait allusion aux ouvrages contenus dans le manuscrit et au *Sophilogium*, dont la Bibliothèque des Grand-Augustins possédait un exemplaire (Ms. Mazarine 952).

Vers 15 : sermons, leçons sur la Bible, Chronique.

Vers 17-18 : traité sur la mémoire ou il est question de versification.

Vers 19 : poèmes de saint Augustin et saint Paul, premier ermite.